

**2021-2022**

# Formulaire de candidature

Luxembourg

À envoyer par voie électronique et par courrier postal en 2 exemplaires signés

avant la date limite du **23 décembre 2022**

à l’adresse suivante :

Anefore asbl

**« Label européen des langues 2021-2022 »**

eduPôle Walferdange

Bâtiment 03 - étage 01

L-7220 Walferdange

info@anefore.lu

Le formulaire de candidature est à remplir électroniquement. Seules les cases grises sont à compléter. Les cases et les pages s’agrandiront au fur et à mesure de l’insertion du texte.

# 1. Identification

|  |  |
| --- | --- |
| Titre du projet |   |
|  |
|  | Nom | Prénom | Titre |
| Coordinateur du projet |   |   |   |
| Autres participants |   |   |   |
| Nom de l’institution et type de structure (école, association, entreprise, etc.) |  |
| Représentant légal de l’institution |   |   |   |
| Adresse de l’institution | N° et rue |   |
| Code postal |   |
| Téléphone |   |
| E-mail |   |
| Site Internet |   |
| Documents et produits annexés | 1. |   |
| 2. |   |
| 3. |   |
| 4. |   |
| 5. |   |
| 6. |   |

# 2. Description du projet

Veuillez décrire votre projet de façon claire et concise (en français, allemand ou anglais).

Ce descriptif pourra être utilisé par Anefore et/ou la Commission européenne à des fins de publication.

Les candidatures seront évaluées sur la base des critères énoncés ci-dessous à la section 3.

|  |  |
| --- | --- |
| Titre du projet: |  |
| Date de début du projet : |   | Date de fin du projet : |   |
|  |
| 1. Objectifs du projet : |
|   |
| 2. Activités du projet : |
|   |
| 3. Public cible : |
|   |
| 4. Langues concernées : |
|   |
| 5. Institutions participantes (le cas échéant). Prière de décrire le rôle des partenaires dans le projet : |
|   |
| 6. Résultats obtenus jusqu’à présent : |
|   |
| 7. Perspectives de développement et de transfert : |
|   |
| 8. Produits finaux escomptés ou réalisés :*(p. ex. CD – Film – Cahier – Manuel – Affiche – Rapport. Prière de* ***joindre 2 exemplaires*** *de chaque produit réalisé)* |
|   |
| 9. Valeur ajoutée / Aspect innovant : |
|   |
| 10. Résumé de la description du projet en ANGLAIS (et sans paragraphes)en vue de la publication ultérieure, en cas de sélection, sur le [site européen du Label des langues](http://ec.europa.eu/education/initiatives/label/label_public/index.cfm?fuseaction=search&lang=EN) : |
|   |

# 3. Critères d’évaluation

Le Label sera attribué aux initiatives qui répondront le mieux aux critères d’évaluation et à au moins **une** des 3 priorités européennes définies par la Commission pour le Label européen des langues 2021-2022.

Veuillez donner des réponses précises et complètes.

## Les 3 critères de sélection

### Une approche intégrée et créative

Les initiatives doivent :

* reconnaître et contribuer, par chacun de leurs aspects, à satisfaire les besoins des apprenants/formateurs. Les projets retenus doivent utiliser tous les moyens disponibles et appropriés qui permettent et stimulent l’apprentissage des langues
* être originales et créatives en explorant des approches créatives et jusqu'alors inconnues, adaptées aux apprenants. Ce qui est innovateur dans un contexte peut ne pas l'être dans un autre
* reposer sur la réalité de l'Union européenne, sur sa diversité linguistique et exploiter le potentiel qu'elle offre (par exemple les contacts transfrontaliers) pour améliorer la compréhension d'autres cultures grâce à l'apprentissage des langues.

|  |
| --- |
| * Quel(s) groupe(s) cible(s) et quels besoins sont visés par votre projet ?
* Quels aspects de l’apprentissage des langues sont considérés dans votre projet ?
* De quelle manière le projet prend-il en compte les besoins des apprenants ?
* Décrivez les aspects de votre projet (s’il y en a) qui n’ont pas été traités par d’autres initiatives dans votre domaine d’enseignement au niveau national.
* Quelles sont les approches innovantes de votre projet ?
* Quelles sont les approches créatives de votre projet ?
* Est-ce que les participants de votre projet ont été sensibilisés à l’idée d’une Europe unie ?
 |
|   |

### Impact et dissémination

Les initiatives doivent :

* apporter une motivation aux élèves et/ou aux enseignants. Elles doivent renforcer la disponibilité à apprendre les langues et contribuer à rendre l’environnement d’apprentissage plus attrayant
* être transférables, c.-à-d. adaptables à d'autres pays, à d’autres contextes, d’autres langues et d’autres groupes d’âges, et servir de source d'inspiration à d’autres initiatives
* générer une valeur ajoutée et apporter une amélioration quantitative et/ou qualitative à l’enseignement et à l’apprentissage des langues au niveau national. D’un point de vue quantitatif, cela peut signifier l’inclusion de plusieurs langues, en particulier des moins diffusées. D’un point de vue qualitatif, la valeur ajoutée peut consister en l'adoption d’une méthodologie plus appropriée que par le passé.

|  |
| --- |
| * À travers quels types de mesures votre projet a-t-il stimulé la volonté d’apprendre et/ou d’enseigner ?
* De quelle manière votre projet encourage-t-il le public cible à prendre l’initiative d’étudier les langues de manière plus intensive et/ou plus autonome ?
* Quels facteurs permettent la transférabilité de votre projet (à d’autres pays, d’autres groupes cibles, d’autres langues) ?
* Dans quels autres contextes votre projet pourrait-il être réalisé ?
* Quels buts votre projet poursuit-il, et quelles sont les améliorations attendues du point de vue quantitatif et qualitatif ?
* Les résultats de votre projet ont-ils été évalués et, si oui, comment ?
 |
|   |

### Critère concernant les priorités européennes

Les initiatives doivent soutenir au moins une des trois priorités européennes définies par la Commission pour le Label européen des langues 2021-2022.

|  |
| --- |
| * Votre projet répond-il à une ou plusieurs des priorités européennes définies pour le LEL 2021-2022 ?
* Quelle est la priorité (ou les priorités) européenne(s) de votre projet et de quelle manière correspond-il à ces objectifs ?
 |
|   |

## Les priorités européennes du Label européen des langues 2021-2022

Trois priorités européennes ont été retenues pour le Label des langues 2021-2022 :

1. **Améliorer l’apprentissage des langues grâce aux technologies de l’information et de la communication (TIC) et aux médias numériques.**
2. **Apprentissage des langues et promotion de l’équité, de la cohésion sociale et de la citoyenneté active.**
3. **Développement professionnel des professeurs de langues.**

Les nouvelles priorités européennes pour le Label européen des langues 2021-2022 reflètent les priorités politiques de la Commission européenne dans son ensemble. Ils sont l’occasion de montrer comment l’apprentissage des langues peut être lié aux grands défis de notre époque et de contribuer à des solutions transfrontalières fondées sur la compréhension et la communication.

La nouvelle communication sur l’espace européen de l’éducation, publiée le 30 septembre 2020, reflète le cadre pour l’éducation et la formation après 2020. La recommandation du Conseil relative à une approche globale de l’enseignement et de l’apprentissage des langues[[1]](#footnote-1), adoptée en 2019 et la recommandation du Conseil relative aux compétences clés pour l’éducation et la formation tout au long de la vie[[2]](#footnote-2), adoptée en 2018 font partie de ce cadre et doivent encore être considérées comme des lignes directrices et des références. Le contenu des priorités décrites ci-dessous reflète les objectifs et les actions proposés dans le cadre de l’espace européen de l’éducation.

En 2021-2022, le Label européen des langues sera attribué à des projets du domaine de l’éducation et de la formation qui soutiennent au moins l’une des priorités européennes énumérées ci-dessous.

### 1. Améliorer l’apprentissage des langues grâce aux technologies de l’information et de la communication (TIC) et aux médias numériques

La recommandation du Conseil relative à une approche globale de l’enseignement et de l’apprentissage des langues souligne l’importance des outils numériques tels que les cours en ligne ouverts et massifs, eTwinning et la Teacher Academy du portail School Education Gateway, pour l’apprentissage des langues et le développement professionnel du personnel éducatif dans le domaine de l’apprentissage des langues.

Le potentiel des outils numériques devrait être pleinement exploité pour améliorer l’apprentissage, l’enseignement et l’évaluation des langues dans une perspective d’apprentissage tout au long de la vie. Les technologies ont la capacité d’élargir l’offre linguistique de manière massive et d’offrir plus de visibilité aux langues. Elles s’avèrent aussi très utiles pour soutenir les langues qui ne sont pas enseignées à l’école. Dans ce contexte, le développement de l’esprit critique et de l’éducation aux médias ainsi qu’une utilisation appropriée et sûre des technologies devient un élément essentiel de l’apprentissage.

Il faut réfléchir à de nouveaux modes d’apprentissage dans une société qui devient de plus en plus mobile et numérique. L’importance de cette réflexion a encore été soulignée par la crise de la sanitaire de 2020. Cette crise a rendu nécessaire l’utilisation intensive des méthodes d’enseignement numérique par les écoles du monde entier, y compris par les établissements d’enseignement et formation professionnel et d’autres organisations du domaine de l’éducation. Même après la fin de la pandémie, l’apprentissage mixte devrait rester beaucoup plus intégré dans les pratiques d’enseignement qu’auparavant. Les professeurs de langues ont souvent plus d’expérience que les autres enseignants avec les ressources en ligne[[3]](#footnote-3). Les évolutions numériques permettent l’apprentissage et la pratique d’un plus grand nombre de langues en dehors de la salle de classe et des programmes d’études. Les procédures d’évaluation actuelles ne reflètent pas pleinement ces évolutions.

L’apprentissage intégré des contenus et des langues (c’est-à-dire EMILE - l’enseignement de matières par l’intégration d’une langue étrangère) et les outils numériques et en ligne d’apprentissage des langues se sont révélés efficaces pour différentes catégories d’apprenants. Les enseignants de langues de toute l’Europe pourraient bénéficier d’une formation professionnelle continue tant pour actualiser leurs compétences numériques que pour améliorer leurs pratiques d’enseignement en utilisant différentes méthodologies et nouvelles technologies. Un inventaire des ressources éducatives ouvertes pourrait les soutenir à cet égard, en prenant compte des travaux du Conseil de l’Europe.

### 2. Apprentissage des langues et promotion de l’équité, de la cohésion sociale et de la citoyenneté active

Favoriser l’équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active constitue l’un des objectifs stratégiques de la coopération dans le domaine de l’éducation et de la formation au niveau de l’UE. La réussite scolaire pour tous s’inscrit dans la vision de l’avenir de l’éducation, qui guidera les travaux en vue d’un espace européen de l’éducation opérationnel. Il s’agit de soutenir les enfants multilingues de telle sorte que les compétences dans d’autres langues que la langue de scolarisation soient considérées comme un atout et non comme un déficit.

Les projets labélisés devraient examiner comment l’apprentissage des langues peut soutenir la citoyenneté active et l’éthique dans l’apprentissage tout au long de la vie, favoriser le développement des compétences sociales et interculturelles, de l’esprit critique et de l’éducation aux médias. Ces projets pourraient, par exemple, offrir des possibilités de participation des citoyens à la vie démocratique, à l’engagement social et civique par le biais d’activités d’apprentissage formel ou non formel à toutes les étapes du processus d’apprentissage tout au long de la vie. L’accent sera également mis sur la sensibilisation et la compréhension du contexte de l’Union européenne, notamment en ce qui concerne les valeurs communes de l’UE, les principes d’unité et de diversité, ainsi que sur le patrimoine social, culturel et historique.

Cette priorité peut être intégrée dans des projets visant à promouvoir la « sensibilisation linguistique » dans les établissements d’enseignement et formation professionnel, tels que définis à l’annexe de la recommandation du Conseil de 2019 relative à une approche globale de l’enseignement et de l’apprentissage des langues. Les compétences dans la langue de scolarisation ainsi que dans d’autres langues sont essentielles à la participation à la vie démocratique et à l’engagement social et civique. La diversité culturelle et linguistique dans les écoles et dans la société peut contribuer à créer un environnement d’apprentissage intéressant et dynamique, dans lequel de nombreuses langues différentes peuvent prospérer et enrichir un échange sain et un débat dynamique. Pour de plus amples informations, voir les résultats du projet d’expérimentation politique LISTIAC (Enseignement linguistiquement sensible dans toutes les classes)[[4]](#footnote-4) et des projets connexes cofinancés par le Centre européen pour les langues vivantes[[5]](#footnote-5).

### 3. Développement professionnel des professeurs de langues

L’espace européen de l’éducation a fixé des objectifs ambitieux pour faire de la mobilité une réalité pour tous et promouvoir des systèmes éducatifs innovants et inclusifs. Les enseignants — ainsi que leur formation initiale et leur développement professionnel tout au long de leur carrière — jouent un rôle essentiel dans la réalisation de ces objectifs.

La mobilité transnationale contribue au développement des compétences des enseignants et des futurs enseignants et à l’attrait de la profession d’enseignant. Les enseignants jouent également un rôle clé dans l’internationalisation des écoles. La mobilité et la collaboration avec les écoles d’autres pays peuvent leur apporter la motivation, les contacts et l’expérience internationale nécessaires pour faire de l’espace européen de l’éducation une réalité dans les écoles européennes.

Les projets de label peuvent y contribuer en explorant, par exemple, les domaines suivants :

* des pratiques permettant d’améliorer la mobilité des professeurs de langues. La mobilité internationale des futurs enseignants lors de leur formation initiale n’est pas très répandue et varie considérablement d’un pays à l’autre. Un groupe de travail consultatif des agences nationales Erasmus+ a recensé à la fin de 2019 - début 2020 des obstacles importants à la mobilité des enseignants en général.
* la coopération entre des établissements de formation initiale des enseignants et organisations de formation professionnelle continue qui abordent des questions telles que l’utilisation efficace des outils numériques et l’apprentissage en ligne, l’éducation au développement durable, l’enseignement dans des classes multilingues, ou la création d’une école inclusive.
* des moyens d’améliorer les compétences et les possibilités de carrière pour les enseignants de langues ; de diversifier des possibilités d’évolution de carrière et de faciliter la reconnaissance formelle des différentes formes de développement professionnel, y compris les compétences acquises dans d’autres contextes ou à l’étranger.

# 4. Déclaration

|  |
| --- |
| Les soussigné(e)s certifient par la présente que les informations contenues dans le formulaire de candidature à l’obtention du Label européen des langues 2021-2022 sont exactes. |
|

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Fait à |   | , le  |   |

 |
|  |
| **Coordinateur/coordinatrice du projet** | **Représentant légal de l’institution** |
|   |   |
| Nom et fonction | Nom et fonction |
|   |   |
| Signature | Signature |
|   |   |
|   | Cachet de l’établissement  |
|   |   |

1. https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/council-recommendation-improving-teaching-and-learning-languages\_en [↑](#footnote-ref-1)
2. https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/council-recommendation-on-key-competences-for-lifelong-learning\_en [↑](#footnote-ref-2)
3. 3 https://oecdedutoday.com/coronavirus-foreign-language-teachers/ [↑](#footnote-ref-3)
4. 4 Projet LISTIAC: http://listiac.org/ [↑](#footnote-ref-4)
5. 5 https://www.ecml.at/ voir par exemple les thèmes «Éducation plurilingue et interculturelle» ou «Soutenir des classes multilingues». [↑](#footnote-ref-5)